

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR VESLE**

Réunion du 07 juillet 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Par suite d'une convocation en date du 01 juillet 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie à 18h30 sous la présidence de Monsieur TETENOIRE André Maire.

Présents: Mrs TETENOIRE – MICHEL - CHARRIÈRE - DOERR - ECOUTIN - LABBÉ et Mmes TROUSSET – GOULARD – LOISEAU - BERARDI

Absents excusés: Mrs BERNARD – FOUCHER – LAMORT - MACKPAYEN

Monsieur Laurent CHARRIÈRE a été nommé secrétaire de séance.

A L'ordre du jour

01 / 06 Délibération n° 3201

**DÉCISION MODIFICATIVE n°1
SECTION FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016

CHAP.	COMPTE	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	615221		BATIMENTS PUBLICS	- 1700
014	73925		FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES	+ 1700

Approuvé à l'unanimité

02 / 06 Délibération n° 3202

**AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION
PRÉALABLE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION
DE LA TOITURE DE LA MAIRIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant la volonté de la Municipalité d'effectuer des travaux de rénovation de la toiture de la Mairie,

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable pour ces travaux,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire :

- A déposer un dossier de déclaration préalable pour les travaux de rénovation de toiture de la Mairie.
- A signer tous les documents relatifs à ce dossier

03 / 06 Délibération n° 3203

**CRÉATION D'UNE COMMISSION
« AIDE AUX PERSONNES PENDANT LES ÉPISODES DE CANICULE »**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121 – 29, L.2121-21 et L. 2121 – 22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'utilité de former une commission qui mettra en place l'aide aux personnes durant les épisodes de canicule,

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De former la commission « aide aux personnes » chargée de mettre en place les dispositions nécessaires pendant les épisodes de canicule.
- De nommer comme membres: Mrs TETENOIRE - MICHEL – LABBÉ – CHARRIÈRE – DOERR et Mmes GOULARD - TROUSSET

04/06 Délibération n° 3304

INFORMATIONS DIVERSES

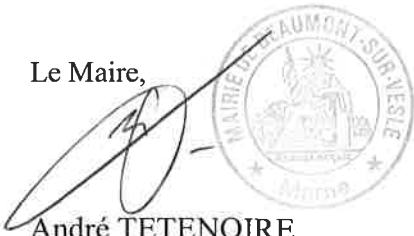
Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les éléments suivants :

- Des travaux de voirie ont été effectués à proximité du cimetière pour un montant total de 1416 €.
- Le Conseil Général a attribué à la commune une subvention de 1073 € suite au changement des fenêtres de la salle de Conseil Municipal, en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Vu pour être affiché le mardi 08 juillet 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,



André TETENOIRE